



ANSSI

Agence nationale de la  
sécurité des systèmes  
d'information

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 novembre 2010

### **Cyber Europe 2010 : un exercice de coopération européenne pour défendre nos réseaux**

**Le jeudi 4 novembre, les membres de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange (EFTA) ont participé au premier exercice paneuropéen de défense contre les cyberattaques. Une nouvelle occasion pour l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information de prendre part à la coopération internationale.**

Organisé sous l'égide de l'Agence européenne de sécurité de l'information et des réseaux (ENISA)<sup>1</sup>, l'exercice Cyber Europe 2010 a réuni les vingt-sept États membres de l'Union européenne ainsi que l'Islande, la Norvège et la Suisse. Il simulait une attaque massive contre les points d'interconnexion européens de l'Internet, qui paralysait le réseau et empêchait les communications électroniques.

Ce premier exercice paneuropéen avait pour but de fluidifier les échanges d'informations entre États membres en cas d'attaque contre les infrastructures d'information critiques de l'Internet, et d'intensifier la coopération pour la résolution de la crise.

Après le volet international de l'exercice Cyber Storm III<sup>2</sup> en septembre dernier, Cyber Europe 2010 fut une nouvelle occasion pour l'ANSSI de mettre ses processus à l'épreuve de la coopération internationale et de renforcer ses liens avec ses homologues étrangers.

#### Références :

[1] Voir les communiqués de l'ENISA relatifs à l'exercice Cyber Europe 2010 sur le site <http://www.enisa.europa.eu/>

[2] Voir le communiqué de presse du 30 septembre 2010 : « Exercice Cyber Storm III : la France s'entraîne avec ses partenaires à faire face à une crise informatique mondiale ». [http://www.ssi.gouv.fr/site\\_article261.html](http://www.ssi.gouv.fr/site_article261.html)

---

#### À propos de l'ANSSI :

L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) a été créée par le décret n° 2009-834 du 7 juillet 2009 sous la forme d'un service à compétence nationale.

L'agence assure la mission d'autorité nationale en matière de sécurité des systèmes d'information. Elle est rattachée au Secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

Pour en savoir plus sur l'ANSSI et ses missions, rendez-vous sur [www.ssi.gouv.fr](http://www.ssi.gouv.fr).

#### Contact presse :

Pôle communication de l'ANSSI : +33 (0)1 71 75 84 04 – communication [at] ssi.gouv.fr